

VENTE D'UN BIEN LOUÉ : LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Mise à jour le 12.01.25

OBJECTIFS

- Identifier les situations dans lesquelles on peut donner congé au locataire
- Donner congé au locataire et maîtriser les situations atypiques et particulières.
- Prendre les précautions nécessaires en cas de vente d'un bien loué.

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis n'est nécessaire.
- Cette formation s'adresse tant aux professionnels débutants qu'aux professionnels confirmés.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Durée : 8 heures - 1 Journée en présentiel.
- Tarif : 290€ HT (348€TTC)
- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Effectif minimum : 5
- Effectif maximum : 16

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Moyens pédagogiques: support dématérialisé, livret de formation comprenant des études de cas concrets, des exposés théoriques, et des conseils pratiques.
- Moyens de suivi: mises en situation, résolution collective d'exercices
- Moyens d'évaluation des acquis: Quiz d'entrée et de sortie
-

CONTACT :

- Formateur : Violaine de Boisgelin
- @ : contact@lexiformations.com
- Tél : 06.69.57.06.19

PROGRAMME

I. Savoir si le bien loué peut être vendu vide

- Réaliser les vérifications préalables au congé (protection des locataires âgés, etc).
- Prendre les précautions nécessaires pour donner congé au locataire (délais, « procédure » et sanctions d'un congé tardif ou frauduleux)
- Étude de situations particulières (locataire qui se maintient dans les lieux après le congé, bail verbal, convention d'occupation précaire, locataire disparu, etc.)
- Cas particulier du congé donné par le nouveau propriétaire (acqureur à la vente)

II. La vente du bien loué

- Vérifications et informations à fournir à l'acqureur
 - o Informations découpant du bail (sort du dépôt de garantie, des garanties (caution, etc..))
 - o Calcul de la rentabilité locative
- Constitution du dossier pour le notaire (les pièces à récolter)
- Les précautions et l'attitude à prendre vis-à-vis du locataire lors des visites et au moment de la vente.

Mises en situation et travail sur des cas pratiques réels.

Pour toutes nos formations, merci de vous inscrire en nous contactant par téléphone au 06.69.57.06.19.

Votre demande d'inscription sera traitée dans un délai de 2 jours ouvrés. Une inscription est possible jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.

L'inscription est réputée acquise lorsque la convention de formation est retournée signée.

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter pour étudier ensemble la faisabilité de votre projet de formation.